

Inadmissible, scandaleux ! Quand le patronat propose de légaliser l'esclavage moderne dans l'aide à domicile !

Les employeurs ont voulu passer en force lors de la réunion paritaire du 14/01/2014 avec une proposition d'Avenant à la convention collective pour se mettre en conformité avec l'ANI (Accord National Interprofessionnel). Les employeurs de la branche demandait une dérogation inacceptables à cet ANI pour les temps partiels.

Ils voulaient imposer des contrats de travail de **4h hebdomadaire** alors que la convention collective prévoit actuellement un minimum de 70h mensuels nécessaire pour garantir une couverture sociale et que l'ANI prévoit 24h hebdomadaire pour les temps partiels

Les employeurs de la branche de l'aide et du maintien à domicile tentent de légaliser l'esclavage moderne des salariés avec la complicité du gouvernement et des financeurs en proposant à la signature cet avenant pour les CDD, pour les salariés travaillant les dimanches ou jours fériés, pour tous les salariés travaillant en zone rurale ou de montagne (80% du territoire). Comment osent-ils encore se regarder en face?

Afin de faire entendre son désaccord profond auprès des employeurs de la branche et du ministère des tutelles, le collectif de l'aide et du maintien à domicile CGT et la fédération des organismes sociaux CGT ont décidé d'envahir la Commission Mixte Paritaire.

L'objectif était de bloquer la signature de cet avenant et de faire entendre les revendications de la CGT, comme notamment le déblocage des salaires (gelés depuis 2008), que les salariés de la branche doivent être reconnus dans leurs missions, par des salaires décents et des conditions de travail humaines et que cesse enfin « la détresse assistée » de l'ensemble des salariés. La vocation sociale de ses emplois doit rester le cœur de métier et pour ne plus avoir à écrire que la misère gère la misère.

Ensemble, la CGT a envahi la commission paritaire. Ce rapport de force a permis que cet avenant sur les temps partiels soit enlevé dans sa forme par les employeurs et qu'il soit inclus dans une négociation plus large sur toute l'année 2014, centré sur la revalorisation de la valeur du point (gelée depuis 2008), les frais professionnels dans leur globalité, les conditions de travail, la revalorisation des kilomètres gelés depuis 2009.

Face à la dégradation des conditions de travail et à la casse de l'outil de travail, l'urgence sociale et salariale « **vivre de nos salaires mais pas survivre** » est plus que d'actualité.

Le collectif CGT 66 de l'aide à Domicile à rencontré aussi les acteurs institutionnels dans ce département ils la connaissent la situation, ils ne peuvent plus l'ignorer.

Nous ne voulons plus nous nourrir de belle parole face à une réalité de notre action sociale qui se fait dans une grande précarité d'emplois et des salaires de misères.

Où est cette politique de l'emploi ? La prochaine commission paritaire est fixée au 30 janvier à Paris, la CGT compte bien revenir. Ici ou au niveau national les salariés de l'aide à domicile avec la CGT vont continuer à maintenir un rapport de force pour améliorer leurs conditions de vie.